



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOSSIER
DE PRESSE**

PRÉVENIR ET COMPRENDRE LE DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE

Avignon, le 14 décembre 2022.



Hiver 2022-2023 : comprendre les coupures d'électricité organisées

QU'EST-CE QUE C'EST ? QUI EST CONCERNÉ ?

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

L'année 2022 est marquée par plusieurs événements qui, mis bout à bout, créent des difficultés pour produire de l'électricité et répondre à la demande. Si le déséquilibre entre l'offre et la demande se confirme, cela nécessitera d'effectuer des **délestages électriques** pour conserver l'intégrité du système électrique national. Un **délestage électrique consiste en une coupure maîtrisée, tournante, ponctuelle et de courte durée.**

Le **Gouvernement**, sous la responsabilité de la Première ministre et en lien avec les préfets, a mené des travaux en **coordination étroite avec RTE** (Réseau de transport d'électricité), gestionnaire de transport d'électricité, **et les distributeurs d'électricité**, pour anticiper et préparer l'éventuel recours à ces coupures d'électricité organisées.

Dans ce contexte, **la sobriété énergétique s'impose pour passer l'hiver dans les meilleures conditions.** L'effet des actions de sobriété engagées par les particuliers, les administrations et les entreprises est réel. **Grâce à une mobilisation collective, il est donc possible d'agir et d'éviter les coupures cet hiver.**

I. QUE SE PASSE-T-IL LORSQUE LE SYSTÈME ÉLECTRIQUE EST SOUS TENSION ?

Lorsque nous consommons tous de l'électricité en même temps, en particulier en semaine, aux heures de pointe, le système de production électrique peut ne pas répondre à tous les besoins. Dans ce cas, RTE émet une **alerte Ecowatt pour appeler les citoyens, les entreprises, les administrations et les collectivités à réduire leur consommation d'électricité.**

a) Ecowatt, le système d'alerte à suivre

Aider les Français à mieux consommer l'électricité en leur permettant de visualiser en temps réel leur niveau de consommation, c'est ce que propose Ecowatt. Ce nouveau service, développé par RTE et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe), est soutenu par l'État via le ministère de la Transition écologique. Baromètre de la consommation électrique, Ecowatt, est un **outil simple et gratuit** qui qualifie en temps réel le niveau de consommation électrique des Français.

3 signaux sont, dès à présent et tout au long de l'hiver, émis par Ecowatt :

- **signal vert** : pas d'alerte ;
- **signal orange** : le système électrique est tendu. Les gestes d'économie d'électricité sont les bienvenus ;
- **signal rouge** : le système électrique est très tendu. Les gestes d'économie d'électricité sont indispensables pour éviter ou réduire les coupures d'électricité.



Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON



Grâce à ce système d’alertes, **particuliers, administrations, entreprises et collectivités** peuvent savoir :

- à quel moment réduire leur consommation lorsque la consommation nationale est élevée ;
- comment consommer au moment le plus opportun.

Pour être informé de la situation au quotidien, il suffit de télécharger l'application Ecowatt ([App store](#) et [Google Play](#)) et d’activer les notifications pour être averti d’un risque de coupure. Les informations sont également disponibles sur le site internet : <https://www.monecowatt.fr/>

b) Le déclenchement des alertes

Dans les cas rares où tous les besoins en électricité ne pourraient pas être couverts, un délestage électrique - coupures locales, maîtrisées, tournantes et d’une durée prévisionnelle de 2h - pourrait être organisé.

RTE émet alors, **dès J-3**, une alerte « Ecowatt orange » ou « Ecowatt rouge » pour **appeler les entreprises, les collectivités et les citoyens à réduire leur consommation d’électricité et plus particulièrement pendant les pics de consommation, soit sur les créneaux horaires de 8h à 13h et de 18h à 20h.**

- **Si la réduction de consommation est suffisante**, le système électrique est soulagé et le risque de coupure est écarté.
- **Si les effets de réduction s’avèrent insuffisants**, RTE peut être amené, deux ou trois jours après la première alerte « Ecowatt rouge », à demander aux distributeurs de procéder à des coupures d’électricité localisées et temporaires.

Une baisse de la consommation d’électricité par tous les Français peut réduire, voire éviter, le recours aux coupures d’électricité organisées ou à une panne de grande ampleur. Pour garantir l’alimentation électrique de la France et éviter des coupures, notamment en hiver, **l’engagement de tous est indispensable.**

Bureau de la Représentation de l’État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

@prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

c) Adopter les bons gestes en cas d'alerte

En cas de signal Ecowatt orange ou rouge, l'objectif est d'adopter des gestes simples pour réduire notre consommation, notamment **entre 8h et 13h et entre 18h et 20h**.

Au travail, il est recommandé de :

- baisser la température et limiter l'éclairage de son lieu de travail ;
- décaler la recharge des appareils électriques ;

Au domicile :

- démarrer son lave-linge, son sèche-linge, ses plaques de cuisson et son four après 20h ;
- veiller au respect de la température du logement à 19 degrés et baisser la température du logement à 16 ou 17 degrés en cas d'absence, en journée ou la nuit.
- limiter la consommation d'eau chaude ;
- éteindre tous les appareils en marche ou en veille quand ils ne sont pas utilisés.
- limiter le nombre de lumières allumées dans les pièces et éteindre dans toutes les pièces inoccupées ;
- limiter le visionnage de vidéos en *streaming* pendant les heures de pointe (télécharger ces contenus pendant les heures creuses).

Par exemple, si tous les foyers français chauffés à l'électricité baissent la température d'un degré en moyenne, cela permet d'économiser 1,3 gigawatt (GW) pendant la pointe du matin, soit la consommation d'une ville comme Marseille.

II. MISE EN ŒUVRE DU DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE

Si malgré ces efforts, les alertes Ecowatt, et l'activation des différents leviers dont disposent RTE ne suffisent pas, des **coupures d'électricité organisées, localisées et temporaires** peuvent être envisagées, en particulier en semaine pendant les périodes de pointe : il s'agira de mettre en place ce que l'on appelle le **délestage électrique**.

a) Les coupures d'électricité organisées, qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des coupures d'électricité :

- **organisées** : elles sont planifiées et mises en œuvre en dernier recours, lorsque tous les leviers disponibles ont été activés et que les économies d'électricité sont insuffisantes ;
- **localisées** : elles sont ciblées par zone géographique de 2 000 clients en moyenne (foyers et professionnels) alimentés par une même ligne électrique. Cela correspond à un quartier en ville et jusqu'à plusieurs communes en milieu rural. Plusieurs lignes électriques, réparties sur le territoire, sont concernées simultanément. Elles ne concernent donc pas toute la population ;

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

- **temporaires** : elles durent 2h, pour les consommateurs concernés, et sont limitées au strict nécessaire afin de limiter la gêne occasionnée.

Des délestages représentant moins de 5 % de la tension théorique peuvent être organisés par ENEDIS et RTE. Hormis pour quelques entreprises spécifiques, ces délestages sont sans impact sur les consommateurs, et ne donneront pas lieu à une information particulière.

Selon l'[arrêté du 5 juillet 1990](#) fixant les consignes générales de délestage sur les réseaux électriques, chaque préfet de département établit la liste des structures à protéger. Les abonnés prioritaires sont informés de leur inscription sur cette liste.

b) Comment s'organise le délestage électrique ?

Les **délestages électriques sont annoncés trois jours à l'avance** par RTE qui émet un signal orange ou rouge sur le site [Ecowatt](#), dans les médias et sur les réseaux sociaux. Si le risque de délestage se confirme, à **J-1, la carte des départements potentiellement concernés est diffusée sur Ecowatt.**

Organisation de la chaîne d'alerte sur trois jours :

- **J-3 | RTE émet un signal orange ou rouge sur Ecowatt pour rappeler la nécessité de réduire la consommation électrique en appliquant les éco-gestes.**
- **J-2 | RTE confirme la prévision d'un signal rouge sur Ecowatt.**
- **J-1 | RTE confirme définitivement le signal rouge sur Ecowatt et indique les départements concernés.**



La veille du délestage, aux alentours de 17h, il sera possible de s'informer sur la localisation précise des coupures en se connectant sur : [coupures-temporaires.enedis.fr](#) ou [monecowatt.fr](#). Ces outils permettront aux clients de saisir une adresse et de savoir s'ils sont concernés ou non par une éventuelle coupure temporaire le lendemain, et à quelle heure.

Jusqu'au dernier moment, Enedis et RTE tenteront de limiter l'ampleur du délestage, en fonction des prévisions de consommation et de production. Aussi la localisation des coupures pourra être ajustée à 21h30 la veille du délestage, et à 6h00 du matin le jour du délestage, les usagers sont donc invités à consulter [coupures-temporaires.enedis.fr](#) ou [monecowatt.fr](#) à partir de 21h30 et de 6h00 du matin.

Si elles doivent être déclenchées, les coupures d'électricité auront lieu en semaine, sur les créneaux horaires de 8h à 13h et de 18h à 20h. Ces plages horaires correspondent aux pointes de consommation d'électricité. Les coupures sont organisées par zone géographique et **par tranches de 2 heures consécutives. Au bout de 2 heures, le courant est rétabli** pour les usagers particuliers et professionnels concernés. De nouvelles zones peuvent alors être ciblées si la situation le nécessite.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

 @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

c) Qui est concerné ?

À l'exception des usagers prioritaires dont la liste a été arrêtée par chacun des préfets de département en septembre dernier, les coupures électriques peuvent concerner tous les usagers raccordés au réseau public de distribution, aussi bien les foyers que les entreprises ou les administrations et les collectivités en France métropolitaine continentale (hors Corse). Plusieurs critères techniques entrent en compte.

Il s'agit de :

- répartir les zones « coupées » sur l'ensemble du territoire métropolitain continental, avec un système de rotation de 2 heures ;
- ajuster les coupures en fonction du besoin de baisse de consommation ;
- ne pas couper les sites identifiés comme prioritaires, qui ne peuvent être soumis à des coupures.

Les patients à haut risque vital (PHRV), soignés à domicile, disposent d'une attention particulière : leurs coordonnées de contact sont partagées par les Agences Régionales de Santé aux gestionnaires de réseaux d'électricité. Ces personnes sont sensibilisées dès J-3 afin qu'elles prennent toutes les dispositions leur permettant d'anticiper le risque de coupures électriques.

De la même façon, les maires ont effectué un travail d'actualisation des listes des personnes fragiles domiciliées sur leur territoire : afin d'éviter leur isolement pendant le créneau horaire de délestage, ces dernières seront prévenues par les élus d'un risque de coupure. Des sites disposant d'une alimentation électrique seront identifiés au sein des communes et sont susceptibles d'accueillir les personnes isolées ne nécessitant pas une prise en charge hospitalière.

III. LA MOBILISATION ET L'ORGANISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

En Vaucluse, depuis plusieurs mois, les services de l'État travaillent en coordination étroite avec RTE, Enedis et les élus du territoire. La même chronologie (J-3, J-2 et J-1) rythmera l'organisation des cellules de crise en préfecture et au sein des communes.

- J-3 | Alerte émise par RTE. Sensibilisation des patients à haut risque vital (PHRV), les médias sont prévenus par un communiqué de presse et le grand public par les réseaux sociaux.
- J-2 | Information des acteurs du territoire et accompagnement des PHRV.
- J-1 | 15h : armement du centre opérationnel départemental (COD) en préfecture par la préfète de Vaucluse et possible activation, en préfecture, de la cellule d'information du public (CIP) pour répondre aux appels des usagers à partir de 17h. Les communes seront informées et invitées à relayer l'information auprès de leur population. Elles mettront en place une cellule de crise pour suivre les impacts du délestage, dans le cadre de leur Plan Communal de Sauvegarde.

- **Le jour J :**
 - durant le délestage, les communes ouvriront des lieux d'accueil non concernés par le délestage pour assurer une présence physique pour les personnes qui seraient en situation de détresse ou de vulnérabilité.
 - Les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers renforceront leur présence dans les secteurs délestés pour maintenir un contact avec les populations, en particulier dans les secteurs où les télécommunications seraient coupées
 - Les associations agréées de sécurité civile et les autres viviers de volontaires (réserves communales) pourront être mobilisés pour accroître la présence humaine dans les secteurs délestés.

Important : les coupures organisées pourraient entraîner la coupure des antennes dans les zones concernées et donc une interruption des communications téléphoniques.

La possibilité de joindre les services d'urgence est une priorité.

RTE, Enedis, les entreprises locales de distribution et les opérateurs de téléphonie travaillent actuellement pour maintenir au maximum l'accès au numéro d'urgence 112 en cas de coupure organisée.

Le 112 est un numéro d'appel d'urgence multi-opérateur. Il peut être composé quel que soit le réseau de couverture, y compris si le nom de votre opérateur ne s'affiche pas.

Cependant, dans certains endroits moins bien équipés en antennes relais, il peut rester inaccessible. **Dans les cas où le 112 ne fonctionnerait pas (apparition possible de zones grises), des dispositifs de substitution sont mis en place. Dans les bâtiments communaux, commissariats de police, brigades de gendarmerie et centres d'incendie et de secours (SDIS), la présence humaine est renforcée, équipée de postes de radio-télécommunication.**

IV. LES COMPORTEMENTS À ADOPTER AVANT ET PENDANT LES COUPURES

Pendant les coupures, les Français sont invités à :

- limiter leurs déplacements ;
- **appeler en priorité le 112** (appel gratuit) pour toute urgence, s'ils n'ont pas accès, par leur portable, au réseau téléphonique ;
- venir en aide aux personnes fragiles ou isolées ;
- **anticiper la non-disponibilité de certains services du quotidien (distributeur d'argent, porte de garage, accès aux immeubles) ;**
- **éviter d'emprunter l'ascenseur quelques minutes avant l'heure de la coupure et pendant tout le créneau que durera l'opération de délestage ;**
- être vigilant au risque d'incendie en cas de recours aux bougies et aux cheminées.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

#JERÉDUISMACONSOMMATION

Agir en cas de signal EcoWatt orange ou rouge		
Réduire autant que possible la température du chauffage 	Décaler certains usages domestiques (lave-vaisselle, machine à laver, etc.) 	Modérer l'utilisation des appareils de cuisson (par exemple en évitant les cuissons longues) 
Eteindre les lumières inutiles 	Prévoir une programmation spécifique du chauffage (par ex. en réduisant la température de 1°C supplémentaire) 	Dans les locaux tertiaires, réduire le débit de ventilation au strict besoin du bâtiment 
Réduire l'éclairage intérieur des bâtiments 	Réduire l'éclairage public 	Eviter de recharger les véhicules électriques pendant les périodes de tension 

Retrouvez plus d'informations :

- Pour suivre les alertes, consultez le site [Mon Ecowatt](https://www.mon-ecowatt.fr) ou téléchargez l'application mobile ;
- Pour situer les coupures au plus près de chez vous, rendez-vous sur : coupures-temporaires.enedis.fr ;
- Pour réduire la consommation électrique, chaque geste compte, consultez les éco-gestes sur [Chaque geste compte](https://www.eco-gestes.gouv.fr) ;
- Plus d'infos également sur la [Foire aux questions](https://www.foire-aux-questions.gouv.fr) du Gouvernement.

#CHAQUEGESTECOMPTE

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON